

Image not found or type unknown



Dissolution de pacs, droit des ex pacsés

Par **casablanca**, le **07/02/2010 à 16:05**

Bonjour, rnayant mis fin au pacs d'un commun accord, et étant titulaire du bail de location, compte-tenu que j'ai quitté le domicile: puis-je demander à mon ex compagne de libérer les lieux. a signaler qu'elle a 2 enfants d'une précédente union. merci de votre attention. cordialement.

Par **fabienne034**, le **07/02/2010 à 16:22**

BONJOUR, rnrnquand vous vous faites une rupture de pacs d'un commun accord vous devez signer un convention qui prévoit tout